

**OBJET : PASSATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A LA REUTILISATION -
REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DE BUREAUX RUE PASTEUR**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 266 du Conseil Municipal du 23 octobre 2003, approuvant le programme, le bilan global prévisionnel, le plan de financement, autorisant les demandes de subvention, et désignant les membres du Jury chargés d'émettre un avis en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération citée en objet,

Vu l'article 74.II.2 du Code des Marchés Publics,

Vu le procès verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 décembre 2003,

Vu le rapport de négociation du comité technique qui en date du 17 janvier 2004 a auditionné et négocié avec les candidats admis a présenté une offre,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport circulation et stationnement.

A la majorité des membres du Conseil, le groupe « Elus Socialistes et Républicains » ayant voté contre, et le groupe « U.M.P. » s'étant abstenu,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Monsieur le Maire est autorisé à signer au montant de 162 195,18 € TTC le marché de Maîtrise d'œuvre relatif à l'opération citée en objet avec le groupement dont le Cabinet d'Architecte Atelier 003 est mandataire.

Pour le Maire ,
L'Adjoint Délégué,